

Conseil de l'enseignement
postsecondaire du Manitoba

Rapport annuel
2004 – 2005

Manitoba 

Table des matières

Chapitre I	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
1.3.3 Consultations	11
Chapitre II	12
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	12
2.1 Programmes	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	19
2.1.3 Projets financés durant les exercices précédents	21
2.1.4 Autres projets financés par le Conseil.....	21
2.1.5 Initiative d'expansion des collèges.....	23
2.2 Activités relatives aux lignes directrices.....	25
2.3 Finances	30
2.3.1 Budgets de fonctionnement	30
2.3.2 Importantes subventions en capital.....	30
2.3.3 Projets.....	31
2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes	32
2.4 Obligation de rendre compte.....	33
Chapitre III	36
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	36
Responsabilité des états financiers	37
Rapport des vérificateurs.....	38
Chapitre IV	48
Subventions aux universités	48
Subventions aux collèges communautaires.....	50
Subventions du programme Accès	51
Chapitre V	53
Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés	53
Chapitre VI	54
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	54
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	55
Annexe A	56
Activités du Conseil liées à chacun de ses objectifs	56

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de fournir des conseils et des lignes directrices en matière de politique au gouvernement et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements postsecondaires publics de la province, notamment l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord¹ et le Collège de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William & Catherine Booth College. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Il se compose de 11 membres, dont un président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de 9 fonctionnaires provinciaux entreprend toute une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et de réaliser les objectifs établis par le Conseil et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « . . . de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilité financière. »

¹ Le Collège universitaire du Nord, anciennement le Keewatin Community College, a été établi par la loi le 1^{er} juillet 2004.

1.3 Planification stratégique

En 2004-2005, le secrétariat du Conseil a tenu trois séances de planification, au cours desquelles les membres ont révisé les objectifs du Conseil et ont élaboré un plan stratégique réparti sur trois ans. Cette révision a entraîné la modification des objectifs qui avaient été approuvés par le Conseil.

Le Conseil a intégré dans le Plan stratégique et le Plan d'activités les buts et les priorités qui figurent dans le Plan stratégique du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba et le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- et favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

Au début de 2004-2005, les activités du Conseil étaient guidées par les objectifs suivants :

1. Améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Manitoba.
2. Améliorer l'accès et accroître la participation à l'éducation postsecondaire des Manitobains d'ascendance autochtone.
3. Développer une conscience plus profonde du « système » au sein du système d'enseignement postsecondaire du Manitoba en :
 - a) augmentant l'articulation entre les établissements postsecondaires du Manitoba;
 - b) créant une plus grande cohérence au niveau du cadre des politiques postsecondaires du Manitoba.
4. Élaborer des mécanismes qui favoriseront une infrastructure durable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba en :
 - a) aidant les établissements postsecondaires à répondre aux besoins en ressources humaines supplémentaires;
 - b) apportant des solutions aux problèmes des installations et de l'entretien différé dans les établissements postsecondaires.
5. Améliorer le dialogue entre le Conseil et la communauté postsecondaire concernant l'enseignement postsecondaire au Manitoba.
6. Créer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de responsabilisation pour les établissements.

Plus tard au cours du même exercice, à la suite du processus de planification stratégique, les objectifs ont été modifiés. La liste des activités du Conseil réparties en fonction des objectifs figure à l'annexe A. Les objectifs révisés sont les suivants :

1. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans la province, particulièrement pour les Manitobains d'ascendance autochtone et pour les autres groupes sous-représentés.
2. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer la rétention des étudiants et l'obtention de diplômes au niveau de l'enseignement postsecondaire.
3. Promouvoir l'enseignement postsecondaire au Manitoba en tant que système.
4. Appuyer des mécanismes qui favoriseront une infrastructure durable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.
5. Améliorer l'interaction entre le Conseil et la communauté postsecondaire.
6. Créer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de responsabilisation pour le système postsecondaire.

1.3.3 Consultations

Dans le cadre de ses activités d'établissement des prévisions budgétaires annuelles, le Conseil a rencontré des représentants d'organisations d'étudiants et de facultés. Par ailleurs, le secrétariat du Conseil a amorcé une série de consultations auprès des représentants des étudiants.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La huitième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette Enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Les fonds de l'Enveloppe étant limités, chaque université a été appelée à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chaque université par rapport à l'ensemble des demandes reçues, le but étant une utilisation optimale des ressources en fonction de l'objet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé un total de 1 350 200 \$ pour les nouveaux programmes. Ces programmes comprennent :

Université de Brandon

- ***Baccalauréat en sciences infirmières – (897 100 \$ au total; 816 100 \$ transférés de l'Université du Manitoba à l'Université de Brandon; nouveaux fonds de 81 000 \$ sur deux ans; 7 000 \$ en 2004-2005)***

Le Conseil a approuvé le transfert du programme des sciences infirmières de premier cycle (baccalauréat en sciences infirmières) de l'Université du Manitoba (site de Brandon) à l'Université de Brandon. On assiste ainsi à la création d'un deuxième programme de

baccalauréat en sciences infirmières de quatre ans au Manitoba, d'où une décentralisation de l'enseignement en sciences infirmières. Ce programme comprend des cours intégrés centrés sur la famille et basés sur des cas, particulièrement axés sur les préoccupations rurales et communautaires. Les diplômés devraient permettre de contrer la pénurie qui existe dans les régions rurales du sud et du nord du Manitoba quant aux soins infirmiers.

Université du Manitoba

- ***Maîtrise en travail social favorisant le bien-être des enfants autochtones – Enseignement à distance – (231 000 \$ sur six ans; 28 700 \$ en 2004-2005)***

Le Conseil a approuvé la prestation de ce programme à temps partiel hors campus; des groupes d'étudiants recevront l'enseignement à distance. Ce programme ressemble à celui mis en œuvre à Dauphin et dans le Nord qu'avait approuvé le Conseil en 2001-2002. Les groupes d'étudiants assisteront aux cours selon un horaire souple tout en demeurant à l'emploi de leur organisme parrain. Les groupes seront formés de 20 à 25 étudiants provenant d'une même région géographique.

Ce programme d'études a été adapté au contexte des services de protection des enfants des Premières nations. Il répond à un besoin en travailleurs sociaux spécialisés dans la protection des enfants autochtones et offre une formation postsecondaire aux étudiants autochtones possédant un baccalauréat en service social et œuvrant déjà dans le domaine.

- ***Programme de maîtrise interdisciplinaire en études des incapacités – (48 800 \$)***

En 2002-2003, l'Université du Manitoba a reçu la somme de 145 000 \$ en appui à la mise en œuvre du programme de maîtrise interdisciplinaire en études des incapacités. Depuis, neuf étudiants se sont inscrits à ce programme, de nouveaux employés ont été embauchés et un réseau de personnel s'est formé grâce à l'établissement de liens avec les autres facultés et écoles.

En 2004-2005, le Conseil a approuvé l'octroi de 48 800 \$ pour permettre l'embauche d'employés supplémentaires afin qu'ils créent et tiennent à jour des sources d'information, ainsi que la mise en place d'installations adaptées afin d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux établissements.

- ***Année d'obtention de diplôme pour le programme d'études en sciences paramédicales – (75 000 \$ en 2004-2005; somme unique)***

En 2001-2002, le Conseil a approuvé un financement de 150 000 \$ sur trois ans dans le but de soutenir la mise en place d'un programme d'obtention de diplôme en sciences paramédicales à l'Université du Manitoba. Dans le cadre de la poursuite de l'établissement de ce programme à l'Université du Manitoba, le Conseil a approuvé une nouvelle somme de 75 000 \$ afin de couvrir une partie des coûts liés au personnel, à l'administration et à l'élaboration du programme.

- ***Maîtrise ès arts en psychologie scolaire – (342 800 \$ en fonds permanents sur trois ans; 213 900 \$ en 2005-2006; 96 500 \$ en somme unique; 72 000 \$ en 2005-2006)***

Le programme de maîtrise ès arts en psychologie scolaire d'une durée de deux ans enseigne aux psychologues scolaires à offrir leurs services aux enfants fréquentant l'école ainsi qu'à leur famille. Il leur procure une connaissance approfondie de la théorie et de la recherche en psychologie de même que, par la pratique, les compétences nécessaires pour appliquer cette connaissance dans leurs activités d'évaluation, de prévention et de traitement. La matière abordée dans les cours porte sur les différentes caractéristiques des Manitobains d'âge scolaire.

Ce programme d'études respecte les normes de certification clinique scolaire de la Province du Manitoba, les compétences exigées par l'Association canadienne des psychologues scolaires et celles définies dans l'Accord de reconnaissance mutuelle de la Société canadienne de psychologie. Les cours de ce programme constituent un moyen direct de contrer la pénurie en psychologues scolaires.

Université de Winnipeg

- ***Services de counseling et d'orientation professionnelle – (181 500 \$ sur trois ans; 57 400 \$ en 2004-2005)***

Le Conseil a approuvé la création d'un centre de services de counseling et d'orientation professionnelle à l'Université de Winnipeg. Ce centre viendra en aide à la population étudiante de cette université, aux collégiens ainsi qu'aux anciens étudiants en leur offrant des renseignements sur les carrières et sur les compétences requises, de même que des services d'encadrement, d'évaluation et de placement. Les quatre domaines fonctionnels interdépendants du centre sont le centre de renseignements sur les carrières, l'orientation professionnelle, le recrutement en entreprise et le soutien aux anciens étudiants.

Collège de Saint-Boniface

- ***Baccalauréat spécialisé et certificat en traduction – (233 700 \$ sur trois ans; 73 100 \$ en 2004-2005)***

Le nombre d'inscriptions ayant augmenté de 15 à 20 % annuellement depuis 2000, le Collège a reçu du financement afin d'étoffer les programmes susmentionnés grâce à l'ajout de nouveaux cours, à l'embauche de nouveaux employés et à l'achat de matériel technologique. Cette expansion répond à la demande croissante de traducteurs tant à l'échelle locale que nationale.

Red River College

- ***Programme de stages en commerce international – (100 000 \$; somme unique)***

En raison de changements au niveau du financement fédéral, le Conseil a dû réagir à une situation unique. Le Collège a reçu une somme unique en guise de soutien pour acquitter

les frais des stagiaires à l'emploi d'organisations manitobaines, alors qu'ils acquerraient une expérience professionnelle internationale à Santiago, au Chili. Grâce à cette expérience, les étudiants apprennent en personne la manière dont se déroule le commerce international ainsi que la façon de commercer avec des gens d'une culture différente dans une autre langue. Il est également avantageux pour les entreprises manitobaines d'avoir des employés dans un autre pays, qui y recherchent des occasions d'exportation ainsi que d'autres possibilités.

Programmes approuvés n'ayant pas nécessité de financement

Université du Manitoba

- ***Programme de doctorat en lutte anticancéreuse***

Le Conseil a approuvé un programme de doctorat en lutte anticancéreuse offert conjointement par la Faculté des sciences infirmières et le Département des sciences de la santé communautaire de la Faculté de médecine. Ce programme comprend des cours de doctorat qui contribuent à la compréhension de la production des renseignements et de l'avancement de la recherche ainsi qu'à l'utilisation des résultats et méthodes de recherche dans le but d'améliorer de façon directe la pratique des soins infirmiers dans le domaine des soins contre le cancer. Parmi les candidats admissibles se trouvent les étudiants titulaires d'une maîtrise en sciences infirmières ou en soins de santé qui souhaitent obtenir un doctorat.

Afin de répondre aux besoins à long terme dans le domaine de la lutte contre le cancer au Canada, le programme formera des infirmières et infirmiers de premier ordre possédant des connaissances spécialisées et des compétences au chapitre des principes de pratique fondés sur les résultats. Les diplômés seront en mesure de travailler au sein d'équipes de spécialistes dans la lutte anticancéreuse, notamment pour Santé Canada, les ministères de la santé provinciaux, les organismes de soins contre le cancer, les offices régionaux de la santé et les organisations non gouvernementales. Le programme a également été mis en place en vue de répondre aux besoins en chercheurs en santé clinique et communautaire dans le domaine de la lutte contre le cancer.

- ***Diplôme d'études post-baccalauréales en représentation musicale de l'École de musique***

Seul du genre dans tout l'Ouest canadien, le programme menant à un diplôme d'études post-baccalauréales en représentation musicale d'une durée d'un an offre des cours avancés préalables à la maîtrise. Pour obtenir ce diplôme, les étudiants doivent accumuler des crédits en études appliquées, en ensemble, en récital public ainsi que d'autres crédits parmi les autres cours. Le programme menant à un diplôme d'études post-baccalauréales en représentation musicale intéresse les artistes qui se produisent seuls ou en groupe, les artistes enseignants ainsi que ceux qui se préparent aux cours de maîtrise.

- ***Maîtrise en environnement***

Un des rares programmes de deuxième et troisième cycles canadiens à être en grande partie axés sur l'environnement, le programme interdisciplinaire de maîtrise en environnement est principalement composé des cours de niveau supérieur de divers départements. Ce programme, qui s'offre à la Faculté de l'environnement, de la Terre et des ressources Clayton H. Riddell, porte sur la recherche de base et la recherche appliquée qui s'intéressent aux relations complexes de l'environnement, notamment de la Terre, de ses ressources et de la société en général.

Ce programme permet de poursuivre des études de deuxième cycle dans le domaine environnemental au Manitoba. Centré sur l'ensemble des traits géographiques et typographiques uniques du Manitoba, il offre de nombreuses occasions de recherche et d'étude sur l'environnement.

- ***Programme spécialisé en informatique, en physique et en astronomie***

Ce programme offre aux étudiants de premier cycle l'occasion d'approfondir leurs connaissances en informatique, en physique et en astronomie. À l'issue de ce programme, les étudiants obtiennent un diplôme spécialisé dans ces domaines et ils sont prêts à entrer dans le marché du travail ou à entamer des études supérieures. Dans les trois à cinq premières années, de dix à quinze étudiants devraient terminer ce programme. On s'attend à ce qu'ils comblerent les besoins en personnel compétent dans les domaines technologiques et à ce qu'ils possèdent le savoir-faire nécessaire en matière de recherche et de développement pour assurer la croissance et le maintien des industries de technologie de pointe au Manitoba.

- ***Programme spécialisé en économie et en statistique***

Aucun programme semblable n'existait encore au Manitoba. Ce programme de quatre ans permet aux étudiants de poursuivre des études spécialisées à la fois en économie et en statistique. Les étudiants acquièrent des compétences professionnelles en ce qui concerne l'application de principes économiques et statistiques aux politiques gouvernementales, à la gestion opérationnelle, à l'établissement de prévisions et à d'autres activités de gestion. D'ici trois à cinq ans, jusqu'à cinq étudiants devraient obtenir leur diplôme.

- ***Programme spécialisé en mathématiques et en économie***

Ce programme vise à faire connaître aux étudiants un mélange de travaux théoriques en économie et en mathématiques, ainsi que des applications pour chaque discipline. Les étudiants acquièrent alors des compétences professionnelles en ce qui concerne l'application de principes économiques et mathématiques aux politiques gouvernementales, à l'établissement de prévisions et à d'autres activités de gestion. Environ cinq étudiants devraient obtenir leur diplôme au cours d'une période de trois à cinq ans.

- **Baccalauréat en sciences avec spécialisation en géographie physique**

Le Conseil a approuvé la création de deux programmes de baccalauréat en sciences (un avec majeure et un spécialisé) avec spécialisation en géographie physique au sein de la Faculté de l'environnement. Le programme avec majeure procure des connaissances d'ordre général sur les aspects scientifiques de la géographie physique, alors que le programme spécialisé vise les étudiants intéressés à la recherche poussée dans le domaine de la géographie. Les étudiants doivent mener à bien des études dans l'un des trois domaines suivants : les sciences atmosphériques et hydrologiques, la géomatique ou la géographie physique. L'option d'un enseignement coopératif est offerte aux étudiants inscrits au programme avec majeure ou au programme spécialisé.

Les diplômés auront toutes les compétences requises pour travailler dans les secteurs de l'environnement touchant les questions de climatologie, de météorologie, de géomatique et de processus biophysiques. Ils seront en mesure de faire face aux problèmes relatifs aux préoccupations environnementales ainsi que d'œuvrer dans les domaines de la recherche, de l'assistance technique et de l'élaboration de politiques, tant dans le secteur public que privé.

- **Baccalauréat en sciences (sciences textiles)**

Pour s'adapter à l'évolution de la demande dans l'industrie textile et le secteur du prêt-à-porter, le Conseil a approuvé le remplacement de la désignation du programme de baccalauréat en écologie humaine (vêtements et textiles) par « programme de baccalauréat en sciences (sciences textiles) ». Il a en outre donné son approbation pour la modification du nom du Département des vêtements et des textiles, maintenant devenu le Département des sciences textiles, ainsi que pour la révision des programmes.

Ce programme de quatre ans comporte deux volets : a) l'un qui porte sur le développement de produits et vise à offrir les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir de façon efficace plusieurs tâches liées au développement de produits textiles; b) l'autre qui porte sur le développement de textiles et qui vise à préparer les étudiants à une carrière dans le domaine de la recherche de textiles à des fins médicales ou de soins de santé.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a octroyé des fonds supplémentaires permanents en 2004-2005 pour les programmes existants qui suivent, approuvés au cours des exercices précédents.

Université de Brandon

- *Programme d'études en arts visuels et autochtones - (422 200 \$ sur trois ans; 156 300 \$ en 2004-2005)*

Université du Manitoba

- *Baccalauréat en réadaptation médicale (ergothérapie et physiothérapie) - (1 705 900 \$ sur quatre ans; 262 000 \$ en 2004-2005)*
- *Diplôme des services à la famille et à l'enfant autochtones (cours à temps partiel) - (201 100 \$ sur cinq ans; 33 500 \$ en 2004-2005)*
- *Diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones (cours à temps plein) - (1 403 100 \$ sur six ans; 252 800 \$ en 2004-2005)*
- *Programme de partenariat – Faculté d'architecture - (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2004-2005)*
- *Manitoba Research Data Centre - (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)*
- *Centre spécialisé en transport, logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement - (400 000 \$ sur quatre ans; 100 000 \$ en 2004-2005)*

Université de Winnipeg

- *Programme de trois ans en autonomie politique autochtone - (205 500 \$ sur trois ans; 54 100 \$ en 2004-2005)*
- *Maîtrise en thérapie conjugale et familiale - (90 900 \$ sur trois ans; 11 500 \$ en 2004-2005)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer la technologie dans la prestation de programmes; des services relatifs à des activités pour augmenter le taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université; des initiatives pour favoriser l'évaluation des acquis ou faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

Il a alloué un total de 552 900 \$ pour soutenir les projets de réorganisation ci-dessous dans les collèges et les universités du Manitoba en 2004-2005.

Université de Brandon

- ***Apprentissage à distance de qualité grâce à des améliorations technologiques – (68 000 \$ au total; 37 000 \$ en 2004-2005)***

Le Conseil a approuvé l'octroi de fonds pour l'achat de matériel de vidéoconférence prenant en charge des données visuelles et auditives ainsi que leur diffusion par Internet vers les endroits éloignés de même que vers les universités et collèges utilisant le réseau de recherche CA*NET4. Des fonds ont également été consacrés à la mise en place de postes de travail de vidéoconférence distants et de tableaux de commande intelligents interactifs donnant accès à tous les multimédias à partir d'un même emplacement.

Université du Manitoba

- ***Renouvellement des programmes Accès - (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)***

Après l'examen externe des programmes Accès réalisé en 2003, un plan d'action a été élaboré en vue d'être mis en œuvre. Au cours des prochaines années, le projet de renouvellement des programmes Accès sera axé sur la mise en place d'un programme de transition intégré de deux ans à l'intention des nouveaux étudiants. Il comprendra également la réévaluation du groupe démographique cible aux fins du recrutement pour les programmes ainsi que l'établissement de la meilleure façon de servir les étudiants évoluant dans les nouveaux domaines. Par ailleurs, de nouveaux fonds ont été octroyés afin de maintenir la prestation du programme Accès en sciences infirmières.

Collège de Saint-Boniface

- ***Projet d'encadrement du personnel et de soutien en intégration de la langue – (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)***

Dans le but d'accroître le nombre d'inscriptions, le Collège a reçu des fonds pour mettre à jour son service de perfectionnement linguistique. Les projets entrepris comprennent la restructuration du programme de formation des tuteurs, l'actualisation du programme

intensif d'enrichissement en français, la révision des ateliers et des manuels de formation et l'élaboration de nouveaux ateliers et manuels, la modernisation des outils d'évaluation de la langue, la rédaction d'un guide de correction et la mise en place d'une formation sur l'intégration de l'apprentissage de la langue à l'intention du personnel; ainsi que la coordination de projets et la consultation en général.

Assiniboine Community College

- ***S'inspirer de la réussite : continuer à offrir soutien et services aux élèves autochtones – (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)***

Le Collège a reçu des fonds afin d'intégrer des stratégies d'enseignement et d'apprentissage fondé sur des activités dans le but d'améliorer les taux de rétention et de réussite chez les étudiants autochtones. Parmi les stratégies adoptées figurent l'intégration de cours à contenu autochtone dans les programmes, la création d'un programme pour les étudiants à risque, la création et la prestation de programmes de perfectionnement professionnel en matière de sensibilisation culturelle à l'intention des facultés, des employés et des étudiants; de même que l'offre de cours au choix en langues autochtones.

Red River College

- ***Site Web de soutien pour la création de programmes d'études et de ressources éducatives basées sur les compétences attendues – (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)***

Ce projet a été conçu afin d'accroître les possibilités et l'efficacité du personnel responsable des programmes d'études et des ressources éducatives grâce à l'utilisation de la technologie Internet. Cette technologie offrira un accès en ligne stable en tout temps et en tout lieu aux services de soutien en enseignement, en apprentissage et en gestion des programmes d'études. Le projet comprend la mise sur pied d'un environnement virtuel visant à améliorer le rendement des enseignants en facilitant la communication, la collaboration, la diffusion des renseignements et la gestion des innovations pédagogiques en évolution au Collège.

Collège universitaire du Nord

- ***Classes virtuelles LearnLinc pour la formation d'aides-soignants - (150 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2004-2005)***

Le Collège universitaire du Nord a reçu des fonds pour restructurer son programme de formation d'aides-soignants d'une durée de cinq mois en y ajoutant une méthode d'apprentissage à distance fondée sur la technologie (*LearnLinc*). La prestation du programme par le biais de *LearnLinc* le rendra accessible pour les étudiants autochtones, du Nord et des régions éloignées qui autrement n'auraient pas la chance de poursuivre des études postsecondaires. Elle permettra également de répondre à la demande croissante de services de santé dans les hôpitaux, les centres hospitaliers de longue durée et les services de soins à domicile.

2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents

En 2004-2005, les projets existants suivants ayant été approuvés au cours des exercices précédents ont reçu des fonds destinés à la réorganisation du système.

Collège de Saint-Boniface

- *Banque de ressources Internet - (130 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2004-2005)*
- *Publication électronique de la collection À Vous - (138 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2004-2005)*
- *Système de gestion de la bibliothèque Alfred-Monnin – (64 100 \$ au total; 30 900 \$ en 2004-2005)*

Université de Brandon

- *Restructuration du programme des sciences infirmières de premier cycle de l'Université du Manitoba (site de Brandon) à l'Université de Brandon - (210 000 \$ au total; 75 000 \$ en 2004-2005)*

Université de Winnipeg

- *Réorganisation et prestation des programmes pour les besoins spéciaux - (180 000 \$ au total; 60 000 \$ en 2004-2005)*

Au cours du présent exercice, un autre projet approuvé par le Conseil au cours de l'exercice précédent a été financé.

Universités, collèges et le Winnipeg Technical College

- *Évaluation et reconnaissance des acquis - (520 000 \$ au total; 421 500 \$ en 2004-2005)*

2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Les autres projets financés par le Conseil en 2004-2005 comprennent :

Université de Winnipeg

- ***Programme communautaire de formation des enseignants autochtones – (453 100 \$ sur sept ans; 175 000 \$ en 2004-2005)***

Afin de répondre aux besoins en enseignants autochtones dans les écoles de Winnipeg, le Conseil a approuvé un prolongement unique du programme de baccalauréat en éducation. Ce programme d'initiation à l'enseignement vise particulièrement les auxiliaires d'enseignements autochtones qui exercent leurs fonctions dans les divisions scolaires de

Winnipeg et de Seven Oaks. De mai à juillet, les étudiants suivent cette formation à temps plein; de septembre à avril, à temps partiel. Au cours de cette dernière période, ils occupent également à temps plein ou partiel leur poste d'auxiliaires d'enseignements au sein de la division scolaire qui les parraine.

Le programme intègre les thèmes de la culture et du bien-être des Autochtones et il offre des services d'orientation et d'aide scolaire ainsi que de tutorat et de perfectionnement des compétences. Il est offert selon un horaire souple à des groupes d'étudiants. Les étudiants qui réussissent ce programme sont prêts à enseigner aux élèves des premières années et du niveau intermédiaire.

- ***Programme d'encouragement aux études collégiales et universitaires – (10 000 \$)***

En collaboration avec l'Université de Winnipeg, le Red River College et la division scolaire de Seven Oaks, le Conseil a alloué des fonds au programme d'encouragement aux études collégiales et universitaires. Ce programme s'adresse aux élèves du secondaire qui n'ont pas envisagé la poursuite d'études postsecondaires. Il a pour but de les aider à acquérir, par l'entremise de services d'orientation et d'encadrement, les connaissances, les compétences et les attitudes qui leur permettront d'entrer au collège ou à l'université et d'obtenir leur diplôme. Un coordonnateur à temps plein s'occupe du programme auquel sont inscrits 185 élèves.

Université de Brandon

- ***Campus Manitoba – (50 000 \$; somme unique)***

Le Conseil a approuvé le versement d'une somme unique afin de contribuer à la création de nouveaux cours en études autochtones (20 000 \$) et en mathématiques (30 000 \$) dans le but de répondre aux besoins relatifs aux majeures de premier cycle pour aider les étudiants qui souhaitent s'inscrire aux programmes suivant le baccalauréat en éducation.

Collège universitaire du Nord

- ***Programme menant à un diplôme en administration de l'autonomie gouvernementale autochtone – (150 000 \$ en 2004-2005 à partir de l'allocation budgétaire accordée au Collège universitaire du Nord pour l'exercice 2004-2005)***

Premier du Collège universitaire du Nord à faire l'objet d'une approbation du Conseil, ce programme de deux ans menant à un diplôme ressemble à celui offert au Red River College, mais il intègre un point de vue propre à la région du nord du Manitoba. Il permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences qui les rendront aptes à prendre part à la mise en œuvre du processus d'autonomie gouvernementale autochtone (des Premières nations, des Métis et des Inuits). De plus, les étudiants acquièrent une expérience pratique dans un milieu touchant l'autonomie gouvernementale, car ils peuvent observer des professionnels œuvrant dans un domaine de spécialisation.

Les diplômés contribueront à combler les besoins en administrateurs et techniciens qualifiés en matière d'autonomie gouvernementale autochtone. Il est fort probable qu'ils trouveront un emploi dans les domaines liés à l'administration, à la gestion, à la recherche, à l'analyse des politiques et au développement économique.

2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance des quatre collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les collèges en question et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les projets reçus, car c'est à ce dernier qu'il incombe de financer toute activité d'expansion.

Cela porte à 4 290 000 \$ l'investissement total de l'Initiative en 2004-2005. Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2004-2005 comprennent notamment :

Collège universitaire du Nord

- ***Expansion des sciences infirmières dans le Nord (358 700 \$ au total; 69 700 \$ en 2004-2005)***

En 2004-2005, le Conseil a approuvé la première phase de financement d'un investissement total prévu d'un million de dollars dans la formation en sciences infirmières au Collège universitaire du Nord. Les fonds initiaux de 69 700 \$ couvriront les frais de développement associés à un éventuel programme échelonné sur plusieurs étapes, qui devrait servir à former des aides-soignants, des infirmières auxiliaires autorisées et des infirmières autorisées. Tous les titres de compétences seront accordés sous l'égide d'un programme unique intégré.

Red River College

- ***Expansion du campus de la rue Princess - Phase 3 - (1 463 700 \$)***

Composante centrale rendant le Red River College responsable des programmes de la « nouvelle économie », la troisième phase du campus de la rue Princess a été inaugurée en septembre 2004, ce qui porte à 5 146 400 \$ l'investissement annuel total de l'Initiative d'expansion des collèges pour la rue Princess. Une fois terminé, le campus de la rue Princess attirera plus de 2 000 étudiants dans le centre-ville de Winnipeg.

- ***Initiative de formation en sciences biologiques et en biotechnologie - (530 900 \$)***

Cette initiative comprend six programmes distincts visant à accroître les compétences dans le secteur des sciences biologiques et de la biotechnologie au Manitoba. Les programmes suivants constitueront l'essentiel de l'initiative : (1) Certificat de production pharmaceutique; (2) Diplôme postsecondaire en pharmacotechnie appliquée; (3) Diplôme postsecondaire en système qualité et recherche appliquée; (4) Diplôme postsecondaire en

assurance et en contrôle de la qualité; (5) Certificat de recherche clinique; et (6) Diplôme postsecondaire en développement de produits pharmaceutiques. L'investissement de 2004-2005 représente une somme unique destinée à accélérer la construction d'installations à la fine pointe de la technologie où seront offerts les programmes susmentionnés.

- ***Programme de perfectionnement en milieu rural à l'intention des infirmières auxiliaires autorisées souhaitant devenir infirmières autorisées (549 400 \$ au total; 384 900 \$ en 2004-2005)***

Ce programme est le premier du genre au Manitoba. Grâce à des technologies de vidéo en continu et de communications interactives, il offre une formation simultanée à trois groupes d'infirmières auxiliaires autorisées situées dans différentes communautés rurales. Au total, 24 étudiants suivront les cours de perfectionnement pendant la première phase de ce programme (8 à chaque endroit). Pour commencer, le programme sera offert à Dauphin, à Portage et à Morden-Winkler (Boundary Trails). Dans les prochaines années, d'autres collectivités seront desservies.

- ***Expansion du programme accéléré menant à un diplôme en sciences infirmières et du programme conjoint de baccalauréat en sciences infirmières (780 000 \$ en cours; 795 400 \$ en 2004-2005)***

Ces fonds ont été octroyés afin d'amener à 120 le nombre d'inscriptions d'étudiants de première année au programme menant à un diplôme en sciences infirmières; ce nombre était de 90 aux débuts du programme en 2000. Des ressources ont également été consacrées au programme conjoint de baccalauréat en sciences infirmières pour aider le Red River College à accepter un nombre accru d'étudiants, comparativement aux 215 places qui étaient financées initialement. Ces initiatives entreprises au Red River College visent à s'assurer d'un nombre stable de professionnels des sciences infirmières en milieu urbain. Pour contrer la pénurie de professionnels des sciences infirmières en milieu rural, 18 places ont été réservées aux étudiants provenant des régions rurales du Manitoba dans le programme accéléré menant à un diplôme en sciences infirmières.

2.2 Activités relatives aux lignes directrices

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités relatives aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire. Ces activités tombent dans les catégories générales associées aux politiques du gouvernement, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, destinés aux Autochtones et Accès, à la technologie, de même que dans celles d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

- **Directive concernant les frais de scolarité**

Le secrétariat a collaboré avec le gouvernement afin de maintenir, pour l'année 2005-2006, les frais de scolarité des universités et des collèges publics à un niveau inférieur à celui de 1999 de 10 %. Cette directive prolonge, pour une sixième année, les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué une recherche sur la question des frais abordables en matière d'enseignement postsecondaire au Manitoba et sur celle de la représentation de tous les groupes socioéconomiques dans le système d'enseignement postsecondaire.

- **Commentaires sur la vérification du Collège de Saint-Boniface**

Le secrétariat, en collaboration avec le Collège de Saint-Boniface et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, a élaboré une loi à l'intention de l'Assemblée législative afin de réagir et de répondre aux préoccupations soulevées dans le rapport de vérification du mois d'août 2003 soumis par le vérificateur général du Manitoba.

- **Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif**

Le personnel du Conseil a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt à l'enseignement coopératif, annoncé dans le budget provincial 2003. Ce crédit d'impôt a pour but d'encourager les employeurs à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif.

- **Examen des programmes Accès et groupe de travail**

En collaboration avec les directeurs du programme Accès, le secrétariat du Conseil a effectué un examen interne des programmes Accès dans les collèges et les universités du Manitoba. Il a également rencontré régulièrement les directeurs du programme Accès afin de contribuer à la gestion de ces programmes.

- **Comités de transfert des crédits et d'articulation**

Ces comités de coordination, composés de membres de tous les établissements postsecondaires publics du Manitoba, sont chargés d'améliorer le transfert des crédits et l'articulation de même que d'élaborer un système de transfert de crédits plus complet au Manitoba. Ainsi, deux comités d'articulation ont été créés pour les programmes de sciences infirmières et d'auxiliaires d'enseignements.

- **Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

- **Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le Conseil et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle à ce conseil provincial qui traite de l'enseignement des sciences infirmières et des questions d'offre et de demande.

- **Groupe de travail sur les ressources humaines en matière de santé de l'Ouest**

Le secrétariat a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest, afin d'établir des stratégies entourant les questions de ressources humaines en matière de santé dans l'Ouest canadien.

- **Groupe de travail fédéral-provincial sur les critères d'admission à la profession**

Le secrétariat a fait partie du comité de travail afin d'examiner les demandes de modifications concernant les qualifications des critères d'admission dans le domaine paramédical. Un processus d'évaluation a été mis sur pied et sera coordonné par le comité de coordination formé pour remplacer le groupe de travail.

- **Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient**

Le secrétariat a siégé à ce comité afin d'élaborer une proposition de projet de formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient en vue d'obtenir du financement de Santé Canada.

- **Membre du réseau manitobain d'évaluation des acquis**

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation des acquis dans la province.

- **Membre du comité responsable de la gestion de la politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis du Manitoba**

Le secrétariat a contribué à l'élaboration de la politique provinciale d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi qu'à l'examen du modèle de prestation de services, pour s'assurer qu'il réponde aux besoins des établissements postsecondaires, du public et des entreprises.

- **Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le secrétariat du Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie. Il a également fait partie du comité du ministère de la Santé.

- **Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba (FRIM)**

Le secrétariat a siégé à un comité interministériel chargé d'étudier les propositions soumises pour le FRIM.

- **Forum sur la recherche en éducation des Autochtones**

Le secrétariat a fait partie du comité de planification chargé d'organiser le premier forum sur la recherche en éducation des Autochtones à Winnipeg.

- **Éducation des Autochtones au Manitoba**

Le secrétariat a participé à la haute direction des deux ministères de l'Éducation pour créer et améliorer l'éducation des Autochtones au Manitoba.

- **Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

- **Système amélioré d'information sur les étudiants**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette base de données.

- **Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)**

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : le Groupe de travail en ligne, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits et le Comité du sous-ministre adjoint à l'enseignement postsecondaire.

- **Programmes pilotes de la Fondation canadienne des bourses du millénaire**

Le secrétariat a collaboré avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba de même qu'avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba à l'élaboration de programmes pilotes axés sur la recherche portant sur la transition des élèves du secondaire au postsecondaire.

- **Groupe de travail sur le règlement contenant les lignes directrices relatives au développement durable**

Le secrétariat a travaillé avec les ministères manitobains de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, de la Santé, du Transport et des Services gouvernementaux, des Affaires intergouvernementales et de la Conservation pour aider les collèges et les universités à intégrer le développement durable à leurs activités. Le groupe de travail interministériel a organisé un atelier à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaires et d'autres intéressés afin de mettre en œuvre le règlement contenant les lignes directrices relatives au développement durable.

- **Accords de formation interprovinciaux**

Le secrétariat du Conseil a administré des accords en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

Il a en outre continué à œuvrer de pair avec l'Alberta à un nouvel accord relatif au programme d'interprétation du langage gestuel ASL (American Sign Language) à l'anglais offert conjointement par le Red River College et l'Université du Manitoba.

- **Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre du soutien.

- **Dossier d'orientation**

Le secrétariat a mis à jour un dossier d'orientation à l'intention des nouveaux membres du Conseil. Ce dossier traite notamment des rôles et responsabilités du président, du vice-président et des membres du Conseil, des points saillants des activités du Conseil depuis 1997 ainsi que des projets et activités en cours. La création du dossier d'orientation fait suite à la révision quinquennale du Conseil.

- **Plan de communications**

Le secrétariat a révisé un plan de communications par suite de la révision quinquennale du Conseil. Ce plan contribuera à renforcer les activités d'information et de communications du Conseil dans le but de mieux se faire connaître et comprendre et d'accroître sa visibilité. Pour ce faire, le plan prévoit réviser les activités de

communications existantes et suggérer de nouveaux moyens de communications avec les partenaires de l'enseignement postsecondaire du Conseil.

- **Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

2.3 Finances

Processus d'établissement du budget des dépenses

2.3.1 Budgets de fonctionnement

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires a débuté en juin, l'année dernière. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée quant aux besoins de chaque établissement lors de la formulation de ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chaque établissement pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des facultés et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps. Le Conseil a alors mis au point l'allocation définitive des fonds disponibles pour chacun des établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Importantes subventions en capital

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles des importantes subventions en capital pour les universités et les collèges communautaires a également débuté en juin, l'année dernière. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins d'immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Dès leur réception, les demandes d'importantes subventions en capital ont été transmises au ministère des Transports et des Services gouvernementaux. Le Ministère étant propriétaire des bâtiments, il lui incombe de veiller au financement des immobilisations

importantes. Il a étudié les projets des collèges communautaires avec les demandes des autres ministères. Les décisions ont enfin été communiquées au Conseil et aux collèges lors de l'annonce du budget, au printemps.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver les grands projets d'immobilisations et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. En 1998-1999, le Conseil a mis en place un nouveau processus pour classer les demandes reçues. Il fait appel à Transports et Services gouvernementaux Manitoba dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au Ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite préparé un tableau des projets classés par ordre de priorité dont s'est servi le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

2.3.3 Projets

Ce processus s'est avéré efficace pour désigner les projets exigeant une attention immédiate et pour obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2004-2005, mentionnons :

- **Programme de réparation des toitures**

Ce programme inclut la poursuite des travaux répartis sur plusieurs années visant à remplacer et à améliorer les toitures des universités du Manitoba, de Winnipeg, de Brandon et du Collège de Saint-Boniface. Bon nombre des toits ont dépassé leur durée d'utilisation, ce qui a occasionné de graves fuites d'eau. Les fuites ont causé de nombreux effets néfastes : elles ont endommagé l'intérieur des bâtiments, causé des dégâts à l'équipement et aux ordinateurs, provoqué des malaises chez les occupants dont les archives et les possessions ont été endommagées, voire détruites. Les toits fuyants manquent d'isolant ou leurs revêtements d'étanchéité sont effrités ou dans un état avancé de décomposition.

- **Élimination des poussières d'amiante**

Des fonds ont été alloués pour étudier les besoins immédiats de l'Université du Manitoba, de l'Université de Winnipeg et de l'Université de Brandon.

- **Système de refroidissement de Fort Garry – Université du Manitoba**

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'Université en vertu du Protocole de Montréal qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

- **Amélioration du système mécanique (Manitoba Hall) – Université de Winnipeg**

- **Amélioration du système électrique – Université du Manitoba**

- **Ascenseur de l'Université de Brandon – Bâtiment de sciences Brodie**
- **Remplacement du système de chauffage à eau chaude de l'Université de Brandon - McMaster Hall**

2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes

Le gouvernement a engagé 40 millions de dollars en fonds supplémentaires à ajouter aux fonds existants de 10 millions, moyennant un financement de contrepartie de l'Université pour des projets très prioritaires de modernisation, de remplacement ou de rénovation. Cette année, le Conseil a remis à l'Université un cinquième versement de 12 millions de dollars pour sa campagne de mobilisation de fonds, ce qui porte à 34 millions le financement total accordé.

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaires :

Projet de création d'indicateurs

S'inscrivant dans le cadre de responsabilisation que l'on met actuellement en place dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, des indicateurs sont en cours d'élaboration avec l'accord des universités et des collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.

Le Conseil et les établissements postsecondaires ont poursuivi la création des indicateurs de réussite des étudiants comprenant des renseignements sur les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités. Les données relatives aux collèges devraient être ajoutées aux rapports dans le courant de l'année 2005-2006.

Établissement des coûts des programmes

S'inscrivant aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes a été élaborée en collaboration avec les universités et les collèges de la province et la Direction de l'apprentissage du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

Enquête nationale auprès des diplômés

Le Manitoba a pris part à l'Enquête nationale auprès des diplômés effectuée par Statistique Canada en 2002. Les personnes qui ont obtenu un diplôme dans les collèges et les universités en 2000 ont été interviewées durant l'été 2002. Au printemps 2004, Statistique Canada a publié les résultats de l'enquête, qui figurent sur son site Web, à l'adresse <www.statcan.ca>. À l'automne 2004, le Conseil et Statistique Canada ont signé une entente de principe concernant l'obtention d'un rapport détaillé sur les diplômés du Manitoba. Ce rapport a paru au printemps 2005.

Recueil de statistiques

En 2004-2005, le Conseil a publié la deuxième édition du *Recueil de statistiques* annuel sur CD-ROM. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur l'inscription des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les

frais de scolarité, etc. du système d'enseignement postsecondaire. Le *Recueil de statistiques* est publié au même moment que le rapport annuel. Le recueil, le rapport annuel et plusieurs autres rapports sont disponibles en anglais et en français sur le site Web du Conseil dont voici l'adresse : <www.copse.mb.ca>.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil établit un rapport annuel qui fait état de ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, les départs, le taux d'obtention de diplômes et le taux d'emploi des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements postsecondaires du Manitoba.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

En 2004-2005, le personnel du Conseil a coprésidé un groupe de travail avec d'autres ministères gouvernementaux qui ont travaillé avec les collèges et les universités, les municipalités, les offices régionaux de la santé et les divisions scolaires à la mise en œuvre d'un règlement comportant les directives en matière d'approvisionnement et de gestion financière durables. Lorsque le gouvernement a approuvé le règlement contenant les lignes directrices relatives au développement durable en janvier 2004, le personnel du Conseil a continué à travailler avec les collèges et les universités sur les questions relatives à la mise en œuvre.

En décembre 2004, le personnel du Conseil a participé à un atelier multisectoriel afin de mieux faire connaître les exigences de la loi aux organismes, de les informer des types de projets entrepris par les autres organisations pour répondre à ces exigences, d'échanger des idées et d'élaborer des plans d'action pour les aider à avancer.

Élaboration d'une politique en matière de responsabilisation

En 2003-2004, le Conseil a approuvé un document de travail qui a été distribué dans les collèges et les universités et qui présentait un aperçu des principes et des éléments proposés en vue d'établir une politique en matière de responsabilisation pour le système postsecondaire du Manitoba. Ces établissements ont été invités à soumettre leurs commentaires devant servir à l'établissement de la politique en 2004-2005. Les étapes suivantes, notamment l'articulation de la politique en matière de responsabilisation et l'établissement d'un cadre de responsabilisation, y compris d'indicateurs, se sont succédé.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de communiquer l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est responsable de superviser la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur général du Manitoba dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer que cette information est fiable et exacte.

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

Louise Gordon
Directrice administrative

Juillet 2005
Winnipeg (Manitoba)

Echantillon

Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2005, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2005, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 8 juillet 2005

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
A C T I F		
	\$	\$
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	118 994	416 247
Débiteurs	535 718	194 238
	<u>654 712</u>	<u>610 485</u>
Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba (note 3)	1 148 059	1 120 347
Actifs immobilisés - nets (note 7)	<u>50 451</u>	<u>42 095</u>
Total des actifs	<u><u>1 853 222</u></u>	<u><u>1 772 927</u></u>
P A S S I F		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	92 864	201 937
Subventions à payer	298 864	124 389
	<u>391 728</u>	<u>326 326</u>
Passif à long terme :		
Indemnités de cessation d'emploi	123 148	113 300
Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique (note 4)	1 043 918	1 016 206
	<u>1 167 066</u>	<u>1 129 506</u>
Passif global	<u>1 558 794</u>	<u>1 455 832</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	50 451	42 095
Actifs nets (sans restriction)	243 977	275 000
	<u>294 428</u>	<u>317 095</u>
	<u><u>1 853 222</u></u>	<u><u>1 772 927</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des recettes et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonctionnement	Initiative d'expansion des collèges	2005 Total	2004 Total
	\$	\$	\$	\$
Recettes :				
Subventions de la Province du Manitoba :				
Ministère de l'Enseignement postsecondaire	396 732 777	26 170 160	422 902 937	392 289 180
Autres ministères gouvernementaux	10 000	-	10 000	330 661
Revenu en intérêts	14 387	-	14 387	18 556
Total des recettes	396 757 164	26 170 160	422 927 324	392 638 397
Dépenses :				
Subventions de fonctionnement	336 598 616	-	336 598 616	328 826 585
Programmes de soutien	2 219 844	-	2 219 844	1 754 734
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	-	25 880 467	25 880 467	20 465 000
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 850 100	-	1 850 100	2 066 114
Subventions, équipement et rénovations	6 245 600	-	6 245 600	6 245 600
Subventions, grands projets d'immobilisations	26 840 600	-	26 840 600	10 975 000
Subventions, programme Accès	6 332 140	-	6 332 140	5 961 900
Subventions, remise sur les frais de scolarité	12 852 556	-	12 852 556	12 277 191
Accords de formation interprovinciaux	2 934 891	-	2 934 891	2 825 875
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	919 130	276 047	1 195 177	1 429 898
Total des dépenses	396 793 477	26 156 514	422 949 991	392 827 897
Excédent des recettes sur les dépenses	(36 313)	13 646	(22 667)	(189 500)

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des changements dans les actifs nets - Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Investis dans les actifs immobilisés	Actifs nets sans restriction	2005 Total	2004 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	42 095	275 000	317 095	506 595
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	-	(22 667)	(22 667)	(189 500)
	42 095	252 333	294 428	317 095
Achat(s) d'immobilisations	22 809	(22 809)	-	-
Amortissement	(14 453)	14 453	-	-
Solde à la fin de l'exercice	50 451	243 977	294 428	317 095

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonctionnement	Initiative d'expansion des collèges	2005 Total	2004 Total
	\$	\$	\$	\$
Amortissement	9 859	4 594	14 453	11 407
Automobile et déplacements	25 955	3 743	29 698	42 790
Exploitation et location d'ordinateurs	39 826	10 339	50 165	56 722
Cours et cotisations d'affiliation	-	625	625	5 295
Mobilier et équipement	4 842	196	5 038	7 287
Réunions du Conseil	8 681	-	8 681	15 833
Subventions diverses	32 539	-	32 539	46 500
Location du bureau	44 483	13 700	58 183	54 825
Poste et téléphone	12 118	2 195	14 313	15 924
Imprimerie et papeterie	14 838	941	15 779	30 087
Honoraires professionnels	17 996	-	17 996	30 637
Rémunération des membres du Conseil	38 679	-	38 679	36 654
Réparations et entretien	457	-	457	-
Salaires et avantages sociaux	661 467	212 991	874 458	895 038
Abonnements et livres	3 616	-	3 616	2 312
Dépenses accessoires	3 774	26 723	30 497	178 587
Total des dépenses administratives et autres	919 130	276 047	1 195 177	1 429 898

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Liquidités provenant des activités de fonctionnement :		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(22,667)	(189,500)
Amortissement des immobilisations	<u>14,453</u>	<u>11,407</u>
	(8,214)	(178,093)
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(341,480)	(182,392)
Augmentation des engagements de fonds à long terme	(27,712)	(74,008)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs	(109,073)	117,706
Augmentation des subventions payables	<u>174,475</u>	<u>117,871</u>
	(312,004)	(198,916)
Flux de trésorerie provenant (utilisé pour) des activités de financement :		
Augmentation (Diminution) des indemnités de cessation d'emploi	9,847	23,870
Augmentation de la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique Prestations de retraite	<u>27,712</u>	<u>74,008</u>
	37,559	97,878
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :		
Achats des immobilisations	(22,809)	-
Augmentation (Diminution) des liquidités pour l'exercice	(297,254)	(101,038)
Liquidités au début de l'exercice	<u>416,247</u>	<u>517,285</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>118,993</u></u>	<u><u>416,247</u></u>

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Loi sur la Commission des subventions aux universités a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

La Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Les fonds de l'Initiative d'expansion des collèges visent à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat collégial. Un état des recettes et dépenses pour le fonctionnement de l'Initiative a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

B. Versements des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programme Accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses engagées pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Elles sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives générales de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude de mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de dépenses imprévues à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les comptes fournisseurs, les charges à payer et les subventions payables. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que l'utilisation de tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques significatifs en matière d'intérêts, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

3. Créance à long terme – Province du Manitoba

Une portion des créances à long terme de la Province du Manitoba concerne les indemnités de cessation d'emploi accumulées par les employés du Conseil au 31 mars 1998. Le solde d'ouverture du passif des indemnités de cessation d'emploi de 104 141 \$ du 1^{er} avril 1998 a été entièrement neutralisé par une créance à long terme de la Province. Il n'existe pas de modalités de remboursement pour cette créance, et le montant demeurera fixé à 104 141 \$.

La portion résiduelle de la créance à long terme de la province représente la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2005, soit 1 043 918 \$ (2004 – 1 016 206 \$). La Province du Manitoba paiera la quote-part de l'employeur lorsqu'elle arrivera à échéance.

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

4. Disposition relative à la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 016 206	942 198
Prestations acquises	-	-
Prestations accumulées	47 412	51 897
Intérêt couru sur les prestations	72 838	69 570
Prestations versées	<u>(92 538)</u>	<u>(47 459)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 043 918</u>	<u>1 016 206</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 2001 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7,25 % (1998 : 7%), un taux d'inflation de 2,75 % (1998 : 3 %), une augmentation du taux de rémunération de 4,5 % (1998 : 4,5 %) et une indexation à la retraite aux deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des cotisations selon l'âge d'entrée a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2005 selon une formule fournie par l'actuaire.

5. Dépendance économique

Le Conseil dépend de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

6. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

7. Actifs immobilisés, amortissement cumulé net

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	Coût	Amort. cum.	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	60 540	41 882	18 658	26 171
Améliorations locatives	25 422	8 698	16 724	9 820
Logiciels	3 000	3 000	-	-
Machinerie et équipement	11 630	6 802	4 828	5 429
Matériel informatique	<u>28 251</u>	<u>18 010</u>	<u>10 241</u>	<u>675</u>
	<u>128 843</u>	<u>78 392</u>	<u>50 451</u>	<u>42 095</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

8. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

	<u>Approuvé</u>	<u>Dépensé</u>	Engagements <u>en cours</u>
	\$	\$	\$
Immobilisations :			
Université du Manitoba			
Campagne de mobilisation de fonds	40 000 000	34 000 000	6 000 000
Syst. refroidissement - Campus Fort Garry	<u>19 000 000</u>	<u>15 216 500</u>	<u>3 783 500</u>
Total	<u>59 000 000</u>	<u>49 216 500</u>	<u>9 783 500</u>

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

	\$
Initiative d'expansion des collèges	1 113 000
Enveloppe destinée à la réorganisation du système	591 000
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>1 611 500</u>
Total	<u>3 315 500</u>

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	199 341 400	195 146 661
Université de Winnipeg	31 926 546	30 992 345
Université de Brandon	21 382 712	20 239 112
Collège universitaire du Nord	12 277 900	11 288 800
Collège de Saint-Boniface	6 339 400	6 261 400
Canadian Mennonite University	2 739 700	2 713 400
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
Wm. & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	<u>275 848 358</u>	<u>268 482 418</u>
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	313 319	279 025
Université de Winnipeg	40 054	40 054
Université de Brandon	216 588	216 588
	<u>569 961</u>	<u>535 667</u>
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 038 100	978 600
Inter-Universités Nord	882 900	870 600
Handicapés visuels	82 660	129 947
Collège universitaire du Nord	206 184	646 187
Université de Winnipeg, collège et université		
Programme d'encouragement aux études collégiales et universitaires	10 000	-
	<u>2 219 844</u>	<u>2 625 334</u>
Total des subventions de fonctionnement – universités		
Université du Manitoba	199 654 719	195 425 686
Université de Winnipeg	31 966 600	31 032 399
Université de Brandon	21 599 300	20 455 700
Collège universitaire du Nord	12 277 900	11 288 800
Collège de Saint-Boniface	6 339 400	6 261 400
Canadian Mennonite University	2 739 700	2 713 400
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	2 219 844	2 625 334
	<u>278 638 163</u>	<u>271 643 419</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire du Nord	428 800	428 800
Collège de Saint-Boniface	100 000	100 000
	<u>4 428 800</u>	<u>4 428 800</u>
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Université du Manitoba	15 104 500	9 817 871
Université de Winnipeg	448 200	451 128
Université de Brandon	839 501	525 001
Collège universitaire du Nord	1 828 900	-
Collège de Saint-Boniface	82 800	181 000
	<u>18 303 901</u>	<u>10 975 000</u>
Projets d'immobilisations (total)		
Université du Manitoba	18 124 500	12 837 871
Université de Winnipeg	998 200	1 001 128
Université de Brandon	1 169 501	855 001
Collège universitaire du Nord	2 257 700	428 800
Collège de Saint-Boniface	182 800	281 000
	<u>22 732 701</u>	<u>15 403 800</u>
3. Initiatives stratégiques – universités		
Université du Manitoba	900 800	1 141 300
Université de Winnipeg	170 000	367 727
Université de Brandon	275 300	277 896
Collège universitaire du Nord	50 000	30 000
Collège de Saint-Boniface	254 000	184 191
	<u>1 650 100</u>	<u>2 001 114</u>
4. Subventions – programme Accès		
Université du Manitoba	2 588 040	2 489 100
Université de Winnipeg	787 400	597 200
Université de Brandon	1 482 100	1 448 800
Collège universitaire du Nord	744 600	728 000
	<u>5 602 140</u>	<u>5 263 100</u>
5. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	8 039 415	7 709 098
Université de Winnipeg	2 103 565	1 914 121
Université de Brandon	906 474	953 359
Collège universitaire du Nord	119 461	122 670
Collège de Saint-Boniface	224 306	217 693
	<u>11 393 221</u>	<u>10 916 941</u>
Total des subventions aux universités	<u>320 016 325</u>	<u>305 228 374</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	13 362 500	13 053 100
Red River College	44 631 400	43 791 900
École technique et professionnelle	1 621 400	1 592 900
Winnipeg Technical College	565 000	500 000
	<u>60 180 300</u>	<u>58 937 900</u>
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Red River College	1 218 600	1 218 600
	<u>1 816 800</u>	<u>1 816 800</u>
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Red River College	8 536 699	-
	<u>8 536 699</u>	<u>-</u>
Projets d'immobilisations (total)		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Red River College	9 755 299	1 218 600
	<u>10 353 499</u>	<u>1 816 800</u>
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	4 007 200	3 975 400
Collège universitaire du Nord	2 320 400	2 250 700
Red River College	18 775 146	13 519 900
École technique et professionnelle	701 500	719 000
Tech Vocational	76 221	-
	<u>25 880 467</u>	<u>20 465 000</u>
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	50 000	-
Red River College	150 000	50 000
Autre – Évaluation et reconnaissance des acquis	-	15 000
	<u>200 000</u>	<u>65 000</u>
5. Subventions – programme Accès		
Red River College	730 000	698 800
	<u>730 000</u>	<u>698 800</u>
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	236 780	260 000
Red River College	1 179 939	1 055 062
École technique et professionnelle	42 615	45 188
	<u>1 459 334</u>	<u>1 360 250</u>
Total des subventions aux collèges	<u><u>98 803 600</u></u>	<u><u>83 343 750</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005 \$	2004 \$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès à l'éducation de l'Un. du Man. – Nord et Sud	235 500	230 200
Programme spécial d'études prémédicales	369 900	361 600
Programme de formation professionnelle en soins de santé	98 100	95 900
Baccalauréat en travail social pour le Nord	709 600	693 600
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	832 000	778 100
Programme Accès aux études de génie	337 300	329 700
Fonds d'emprunt d'urgence	5 640	-
	<u>2 588 040</u>	<u>2 489 100</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	147 500	144 200
Winnipeg Education Centre	463 400	453 000
Programme de formation des enseignants autochtones	175 000	-
Fonds d'emprunt d'urgence	1 500	-
	<u>787 400</u>	<u>597 200</u>
Université de Brandon		
Programme de formation pédagogique – enseignants du Nord	<u>1 482 100</u>	<u>1 448 800</u>
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès – The Pas	276 400	270 300
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	468 200	457 700
	<u>744 600</u>	<u>728 000</u>
Total des subventions aux universités – programme Accès	<u>5 602 140</u>	<u>5 263 100</u>
Red River College		
Programme Accès au collège communautaire – Nord et Sud	320 100	312 800
Programme de sciences infirmières pour le Sud	394 900	386 000
Fonds d'emprunt d'urgence	15 000	-
	<u>730 000</u>	<u>698 800</u>
Total des subventions du programme Accès	<u>6 332 140</u>	<u>5 961 900</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Université de Saskatchewan		
Médecine vétérinaire	2 862 096	2 758 896
Université de Waterloo		
Optométrie	72 795	66 979
Université du Manitoba		
Ergothérapie	-	43 891
Financement de la Province de la Saskatchewan	-	<u>(43 891)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total des accords de formation interprovinciaux	<u><u>2 934 891</u></u>	<u><u>2 825 875</u></u>

Chapitre V

Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés

I. Inscriptions aux universités en 2004-2005

Étudiants à temps plein	29 486
Étudiants à temps partiel	23 239
Total	52 725

II. Inscriptions aux collèges communautaires en 2004-2005*

Étudiants à temps plein	13 303
Étudiants à temps partiel	2 147
Total	15 450

III. Diplômés des universités en 2004-2005

Baccalauréat	5 366
Maîtrise	562
Doctorat	86
Médecine et dentisterie	153
Certificat / Diplôme	286
Total	6 453

IV. Diplômés des collèges communautaires en 2004-2005*

Diplôme	1 626
Certificat	2 264
Total	3 890

NOTA : Ces données tracent un portrait de toutes les composantes, tant universitaires que collégiales, de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Les données qui correspondent aux universités comprennent les programmes de premier, de deuxième et de troisième cycles. Les données qui correspondent aux collèges comprennent les programmes ordinaires et d'apprentissage. Les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance et de contrats de formation ne sont pas compris dans les données des collèges.

* Projections

Chapitre VI

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2004 à mars 2005 :

Donald Robertson, LL.D., O.M. (président) (à partir de septembre 2004)	Winnipeg
Muriel Smith, M.Éd. (vice-présidente) (à partir de septembre 2004)	Winnipeg
David Turner, Ph.D. (vice-président) (jusqu'en septembre 2004)	Winnipeg
Lucille Bruce, B.Éd., cert. postbacc. en éd.	Winnipeg
William Dumas, B.Éd.	Thompson
Rita Lécuyer, M.Éd.	Winnipeg
Christopher Macdonald, Ph.D.	Brandon
Dolores Samatte, B.Éd.	Cranberry Portage
Carolyn Frost, LL.B.	Winnipeg
Darlene Hendler, M.Serv.Soc.	Winnipeg
Howard Almdal, M.A. (à partir de novembre 2004)	Winnipeg
Kenneth McKay, Ph.D. (jusqu'en octobre 2004)	Birch River

NOTA : En septembre 2004, Don Robertson a de nouveau été nommé président du Conseil après avoir rempli son mandat de président du Comité de mise en œuvre du Collège universitaire du Nord. Durant son absence, Muriel Smith a fait fonction de présidente du Conseil, et David Turner, de vice-président.

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Louise Gordon, M.Serv.Soc.	Directrice administratrice
Susan Deane, M.Serv.Soc.	Responsable des programmes postsecondaires
Margaret McDonald, CGA	Agente financière
Daniel Smith, M.A.	Analyste des politiques principal
Kim Browning, M.Éd.	Analyste des politiques
Tammy Harper, B.A.	Statisticienne (jusqu'en octobre 2004)
Kitty Leong	Statisticienne (à partir de décembre 2004)
Sandra Brabant	Commis-comptable
Dee Conway	Adjointe administrative
Christine Laroche	Adjointe administrative

Annexe A

Activités du Conseil liées à chacun de ses objectifs

La section qui suit porte sur les projets qu'ont entrepris le Conseil et son secrétariat au cours de l'exercice 2004-2005 afin d'atteindre chacun des objectifs qu'ils s'étaient fixés. Les activités mentionnées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive de tout le travail réalisé pendant l'année. Les activités courantes générales relatives au mandat du Conseil pour ce qui est du système postsecondaire se trouvent dans le corps du texte du présent rapport, alors que les activités visant précisément à atteindre chaque objectif figurent ci-dessous.

1. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire de la province, particulièrement pour les Manitobains d'ascendance autochtone et pour les autres groupes sous-représentés

Le Conseil a œuvré à l'amélioration de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour les Manitobains d'ascendance autochtone et les autres groupes sous-représentés en finançant les programmes et projets suivants, de même qu'en prenant part à certaines activités particulières.

- En vue de réaliser cet objectif, le Conseil a approuvé les nouveaux programmes suivants au cours de l'exercice : le programme en études des incapacités, le programme de travail social favorisant le bien-être des enfants autochtones, les services de counseling et d'orientation professionnelle, la formation en français, la maîtrise en psychologie scolaire ainsi que le programme communautaire de formation des enseignants autochtones.
- Il a continué à soutenir certains programmes en place, par exemple, le diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones (cours à temps plein et à temps partiel), le programme en autonomie politique autochtone de même que le programme d'études en arts visuels et autochtones.
- En ce qui concerne les projets de réorganisation du système, il a approuvé de nouveaux programmes, dont un programme Accès, des services en français et des services aux étudiants autochtones, et il a continué à appuyer certains projets d'évaluation des acquis déjà en place.
- Le Conseil a financé d'autres projets des programmes Accès, d'autonomie gouvernementale des Autochtones, de Campus Manitoba et du Programme d'encouragement aux études collégiales et universitaires.
- Dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges, il a approuvé des programmes en sciences infirmières pour les régions rurales et du Nord.
- Il a en outre participé à des activités relatives aux lignes directrices. Il a, par exemple, pris part au travail sur les directives en matière de frais de scolarité; il a fait partie de

comités visant à améliorer le développement du Nord et l'enseignement offert aux Autochtones; il a approuvé des programmes Accès; il a œuvré de pair avec le Collège universitaire du Nord afin d'appuyer de nouveaux programmes; et il a travaillé au transfert des crédits et à l'articulation de même qu'à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis.

- Enfin, il a appuyé la recherche en matière de situation socioéconomique et d'inscriptions.

2. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer la rétention des étudiants et l'obtention de diplômes au niveau de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil s'est efforcé d'atteindre cet objectif grâce à des projets de responsabilisation.

- Le Conseil a poursuivi la création d'indicateurs de réussite des étudiants dans le cadre du Projet de création d'indicateurs et il s'est penché sur les taux d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités.
- Il a pris part à l'Enquête nationale auprès des diplômés afin de cerner les facteurs s'appliquant aux diplômés du Manitoba et de les comparer à ceux relatifs aux autres diplômés du pays.
- Il a effectué la collecte de données annuelle et les a consignées dans le *Recueil de statistiques* afin d'effectuer le suivi des changements et des tendances dans le temps.
- Il a appuyé la recherche portant sur les pratiques exemplaires afin d'améliorer la rétention des étudiants et d'augmenter le taux d'obtention de diplômes au Manitoba, et il a collaboré avec des centres de recherche, notamment le CHERD.

3. Promouvoir l'enseignement postsecondaire au Manitoba en tant que système

Pour réaliser cet objectif, le Conseil a fait ce qui suit :

- Il a collaboré au travail de comités en ce qui concerne l'évaluation et la reconnaissance des acquis, le transfert des crédits et l'articulation, les programmes Accès, Campus Manitoba, l'éducation des Autochtones et la recherche, la stratégie de développement du Nord, les technologies de l'enseignement, le développement durable et les accords de formation interprovinciaux.

4. Appuyer des mécanismes qui favoriseront une infrastructure durable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba

Pour réaliser cet objectif, le Conseil a fait ce qui suit :

- Il a travaillé de concert avec les établissements afin de cerner les projets nécessitant une amélioration des installations et un entretien différé, par exemple, les programmes de réparation des toitures, d'élimination des poussières d'amiante et de système de refroidissement de Fort Garry.

- Il a apporté un soutien gouvernemental à des projets d'immobilisations importantes nouveaux et existants, par exemple, par le biais de sa contribution à la campagne de mobilisation de fonds qui mise sur les points forts de l'Université du Manitoba pour l'exercice 2004-2005.

5. Améliorer l'interaction entre le Conseil et la communauté postsecondaire

Pour réaliser cet objectif, le Conseil a fait ce qui suit :

- Dans le cadre de ses réunions pour l'établissement des prévisions budgétaires annuelles, le Conseil s'est entretenu avec la haute administration ainsi que des groupes d'étudiants et de facultés.
- Le secrétariat du Conseil s'est régulièrement entretenu avec des représentants des étudiants.
- Il a entretenu un dialogue constant avec des organismes externes tels que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, la Manitoba Organization of Faculty Associations, le Centre for Higher Education Research and Development, le Educational Policy Institute, etc.
- Il a mis en œuvre des activités de communication nouvelles et déjà en cours, par exemple, des réunions avec les membres de la communauté de l'enseignement postsecondaire, des forums et des séances de planification, l'établissement d'un bulletin, des présentations, etc.
- Le Conseil a amélioré son site Web en y ajoutant de nouveaux renseignements et de nouveaux liens.

6. Créer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de responsabilisation pour le système postsecondaire

Pour réaliser cet objectif, le Conseil a fait ce qui suit :

- En réponse à la vérification du Collège de Saint-Boniface, il a élaboré une nouvelle loi.
- Il a continué à mettre au point le Projet de création d'indicateurs, la méthode d'établissement des coûts des programmes, les enquêtes sur les diplômés et les rapports annuels.
- Il a tenu des consultations à propos d'une nouvelle politique en matière de responsabilisation.
- Il a mis en œuvre le nouveau plan stratégique.